

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2024

L'an 2024, le lundi treize mai à 11 heures, le conseil d'administration de la Régie d'exploitation des Montagnes de Lans s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans, La Sierre, 38250 Lans-en-Vercors, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles TABITA, Président, à la suite de la convocation envoyée à l'ensemble des membres du conseil d'administration le 7 mai 2024.

Président de séance :

Jean-Charles TABITA

Membres du conseil d'administration :

Daniel MOULIN, Christian COLLAVET, Christian GIANESE

Membres du conseil d'administration avec voix consultative :

Marie GALLIENNE, directrice de la REML

Invité :

Valéry ROUTABOUL, directeur d'exploitation de la REML

Excusés ayant donné pouvoir :

Frédéric BEYRON à Jean-Charles TABITA

Excusés :

Guy CHARRON, Isabelle MARECHAL

Michaël KRAEMER, représentant de la commune de Lans-en-Vercors

Secrétaire de séance :

Christian COLLAVET

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 5

Délibération n° DEL2024 007 : PERIODE D'OUVERTURE PREVISIONNELLE 2024-2025 DES DOMAINES ALPIN ET NORDIQUE

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'administration la nécessité de fixer de manière prévisionnelle les dates d'ouverture et de fermeture des domaines Alpin et Fond pour la saison 2024-2025.

Monsieur le Président propose, selon l'enneigement :

- L'ouverture prévisionnelle des domaines alpin et nordique à compter du samedi 21 décembre 2024 ;
- La fermeture prévisionnelle des domaines alpin et nordique à compter du dimanche 23 mars 2025.

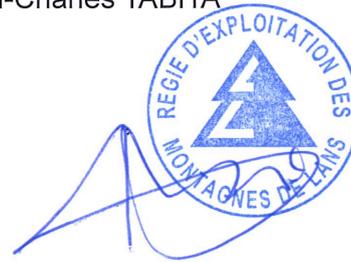
Monsieur le Président rappelle que selon les conditions d'enneigement, le domaine pourrait être ouvert les mercredis et jours de week-end précédents le 21 décembre 2024.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE pour la saison 2024-2025, la période d'ouverture prévisionnelle suivante : 21 décembre 2024 au 23 mars 2025, soit 93 jours,**
- **DECIDE que, selon les conditions d'enneigement, le domaine pourrait être ouvert de manière anticipée les mercredis et jours de week-end précédents le 21 décembre 2024.**

Pour extrait conforme,
le 13/05/2024.

Le Président
Jean-Charles TABITA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2024

L'an 2024, le lundi treize mai à 11 heures, le conseil d'administration de la Régie d'exploitation des Montagnes de Lans s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans, La Sierre, 38250 Lans-en-Vercors, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles TABITA, Président, à la suite de la convocation envoyée à l'ensemble des membres du conseil d'administration le 7 mai 2024.

Président de séance :

Jean-Charles TABITA

Membres du conseil d'administration :

Daniel MOULIN, Christian COLLAVET, Christian GIANESE

Membres du conseil d'administration avec voix consultative :

Marie GALLIENNE, directrice de la REML

Invité :

Valéry ROUTABOUL, directeur d'exploitation de la REML

Excusés ayant donné pouvoir :

Frédéric BEYRON à Jean-Charles TABITA

Excusés :

Guy CHARRON, Isabelle MARECHAL

Michaël KRAEMER, représentant de la commune de Lans-en-Vercors

Secrétaire de séance :

Christian COLLAVET

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 5

Délibération n° DEL2024 008 : DATES DES VENTES PROMOTIONNELLES

Monsieur le Président expose la nécessité de fixer les dates pour les ventes promotionnelles de pré saison pour les forfaits :

- Vente flash : du vendredi 11 octobre au dimanche 13 octobre 2024 ;
- Préventes : du lundi 14 octobre 2024 au lundi 11 novembre 2024 inclus.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de fixer les dates de ventes promotionnelles de pré-saison pour les forfaits comme énoncées ci-dessus.**

Pour extrait conforme,
le 13/05/2024.

Le Président
Jean-Charles TABITA



TARIFS ALPINS REML DE LANS-EN-VERCORS

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le 14/05/2024



ID : 038-880699111-20240513-DEL2024_009-DE

NATURE DES FORFAITS

Journée 9 h à 17 h* /

4 heures consécutives

* Les lundis, mardis, jeudis et vendredis hors vacances scolaires (de toutes les zones) la fermeture des pistes se fera à 16 h 30.

Haute Saison : Week-ends, Vacances Scolaires toutes zones et Jours Fériés.

Basse Saison : Tous les jours de la semaine hormis les week-ends, Vacances Scolaires toutes zones et Jours Fériés.

FORFAITS TOUT DOMAINE

	Haute Saison	Basse Saison
Journée Adulte (de 1955 à 2004 inclus)	25,00 €	21,25 €
Journée Enfant/Jeune (de 2005 à 2019 inclus), Etudiant, Sénior (1954 et avant)	20,80 €	17,70 €
Journée Etudiant (hors vacances, hors WE)	20,80 €	10,00 €
4 heures consécutives Adulte	22,50 €	19,20 €
4 heures consécutives Enfant, Etudiant, Sénior	18,70 €	15,90 €

DOMAINE 1ère TRACE

Adulte / Jeune : même prix. Accès à 5 téléskis et 8 pistes (7 vertes + 1 bleue : Domaine identifié par la bulle jaune sur les plans)

Journée 1ère TRACE	14,50 €	12,30 €
4 heures consécutives 1ère TRACE	12,50 €	10,60 €

DOMAINE 2ème TRACE

Adulte / Jeune : même prix. Accès à 7 téléskis et 14 pistes (7 vertes + 7 bleues + 1 Boader Cross : Bulle verte sur les plans)

Journée 2ème TRACE	19,00 €	16,80 €
4 heures consécutives 2ème TRACE	17,00 €	15,00 €

FORFAITS SPECIAUX

Forfait 1 montée Roche Rousse	4,80 €	4,10 €
Forfait 2 heures Fin de Journée à partir de 15 h	15,00 €	12,00 €
Guide de haute montagne / Moniteur de ski / Moniteur fédéral alpin / Personne en situation de handicap et son accompagnateur / Accompagnateur de montagne	12,50 €	10,60 €
Forfait 4 heures (consécutives) Sapinière spécial ESF Lans en Vercors (dans le cadre d'un cours ESF Jardin d'enfants)	4,90 €	4,15 €
Journée Promotion	20,00 €	17,00 €
4 heures consécutives Promotion	15,00 €	12,75 €

PACK FAMILLE : Minimum 4 personnes/au moins 1 adulte et maximum 2 adultes.

Tout le monde au tarif enfant du Pack Famille.

Journée PACK FAMILLE	82,00 €	70,00 €
Enfant / Etudiant supplémentaire	20,50 €	17,50 €
4 HEURES PACK FAMILLE	74,40 €	63,60 €
Enfant supplémentaire	18,60 €	15,90 €

Support carte : **SKIPASS** : Support indispensable pour encoder votre forfait. Carte réutilisable et rechargeable sur le site : skipass.lansvercors.com (TVA à 20 %)

3,00 €

Frais d'envoi

4,00 €

Brassard porte-carte

1,00 €

Tour de cou adulte / enfant

10,00 €

GROUPES (au moins 10 personnes) / Individuels des CE conventionnés (justificatif obligatoire) / Skibus*

Séance Adulte (de 1955 à 2004 inclus)	21,50 €	18,20 €
Séance Enfant (de 2005 à 2019 inclus), Etudiant, Sénior (1954 et avant)	18,40 €	15,65 €

COLLECTIVITES AVEC ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

1/3 temps scolaire, LMJV hors Vac Scol de LEUR zone + Classes de Neige LMMJVS

Séance Scolaire (de 2008 à 2019 inclus)	7,00 €
Séance Accompagnateurs	12,50 €

PICC (Pass Isérois du Collégien Citoyen)

Journée Scolaire (de 2008 à 2019 inclus)	7,00 €
4 heures consécutives Scolaire	5,00 €

Mercredi scolaire hors Vac.Scolaires de LEUR zone

Séance Mercredi Scolaire (de 2008 à 2019 inclus)	7,50 €
Séance Accompagnateurs	12,50 €

COLLECTIVITES (Maisons d'enfants, MJC,MPT,Ski Club...) (Week-Ends et vac.Scol.) + COMPETITION FFS

Journée Enfant (de 2008 à 2019 inclus)	12,80 €
4 heures consécutives Enfant	10,00 €

ACCOMPAGNATEURS - ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Journée Acc.Adulte	14,80 €
4 heures consécutives Accompagnateurs	12,10 €

FORFAITS HEBDOMADAIRES de 2 à 7 jours valables en ski alpin à Lans en vercors

(forfaits 6 et 7 jours accès libre aux domaines nordiques de Lans en Vercors)

Journées entières et consécutives / Photo d'identité obligatoire à partir de 3 jours

2 jours Adulte (de 1955 à 2004 inclus)	45,20 €	38,40 €
2 jours Enfant/Jeune (de 2005 à 2019 inclus), Etudiant, Sénior (1954 et avant)	37,70 €	32,05 €
3 jours Adulte (de 1955 à 2004 inclus)	65,80 €	55,95 €
3 jours Enfant/Jeune (de 2005 à 2019 inclus), Etudiant, Sénior (1954 et avant)	54,65 €	46,45 €
4 jours Adulte (de 1955 à 2004 inclus)	86,30 €	73,35 €
4 jours Enfant/Jeune (de 2005 à 2019 inclus), Etudiant, Sénior (1954 et avant)	73,20 €	62,20 €
5 jours Adulte (de 1955 à 2004 inclus)	102,90 €	87,45 €
5 jours Enfant/Jeune (de 2005 à 2019 inclus), Etudiant, Sénior (1954 et avant)	86,20 €	73,25 €
6 jours Adulte + espaces nordiques LANS (de 1955 à 2004 inclus)	124,00 €	105,40 €
6 jours Alpin + Espaces Nordiques Lans Enfant/Jeune (de 2005 à 2019 inclus), Etudiant, Sénior (1954 et avant)	104,50 €	88,85 €
7 jours Adulte Alpin + Espaces Nordiques Lans (de 1955 à 2004 inclus)	141,50 €	120,30 €
7 jours Alpin + Espaces Nordiques Lans Enfant/Jeune (de 2005 à 2019 inclus), Etudiant, Sénior (1954 et avant)	116,70 €	99,20 €

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le 14/05/2024

ID : 038-880699111-20240513-DEL2024_009-DE



(2) VENTE FLASH DES FORFAIT SAISON, EN LIGNE* ET EN LES 11, 12 ET 13 OCTOBRE 2024

(1) PREVENTE FORFAIT SAISON, EN LIGNE* DU 14 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE 2024 (inclus)

* EN LIGNE skipass.lansenvercors.com

INFOS : 04 76 95 43 04

Pass Alpin Lans : Forfait saison valable sur les domaines alpin et nordiques de Lans en Vercors (Allières + Val de Lans)

SAISON Adulte (de 1955 à 2004 inclus)	270,00 €
SAISON Adulte en Prévente (1) (Offre valable du 14 octobre au 15 novembre 2024)	243,00 €
SAISON Adulte en VENTE FLASH (2) (11, 12 et 13 octobre 2024)	189,00 €
SAISON Enfant/Jeune (de 2005 à 2019 inclus), Etudiant, Sénior (1954 et avant)	230,00 €
SAISON Enfant/Jeune (de 2005 à 2019 inclus), Etudiant, Sénior (1954 et avant) en Prévente (1) (Offre valable du 14 octobre au 15 novembre 2024)	207,00 €
SAISON Enfant /Jeune (de 2005 à 2019 inclus), Etudiant, Sénior (1954 et avant) en VENTE FLASH (2) (11, 12 et 13 octobre 2024)	161,00 €

Pass Envie-Liberté : 5 forfaits journée Alpin quand vous voulez au cours de la saison 2024-2025

5 forfaits journée, nominatifs et **non consécutifs**, valables sur le domaine alpin des Montagnes de Lans.

Offre valable uniquement lors des ventes flash les 11, 12 et 13 octobre 2024.

Pass 5 forfaits Adulte Nominatif	99,00 €
Pass 5 forfaits Enfant/Jeune (de 2005 à 2019 inclus), Etudiant, Sénior (1954 et avant) Nominatif	79,00 €

AUX MONTAGNES DE LANS : Catégories d'âge calculées en année civile

Enfant/Jeune : 2005 à 2019 inclus, (sauf pour les groupes avec encadrement pédagogique : 2008 à 2019 inclus)

Etudiant : pas de limite d'âge, avoir 1 carte d'étudiant en cours de validité 2024/2025

Adulte : 1955 à 2004 inclus

Sénior : 1954 et avant

GRATUITES accordées aux MONTAGNES DE LANS

Aux enfants nés en 2020 et après, sur présentation OBLIGATOIRE d'un justificatif

Aux personnes en situation de handicap, ayant un cours ESF (sur présentation du ticket de cours et de la carte justificative)

Aux accompagnateurs des groupes (CE conventionnés et encadrement pédagogique) : 1 gratuité pour 10 payants

Sur ordre écrit du Président et/ou des directeurs de la REML

* **Skibus**® Offre valable sur présentation d'un ticket de bus « Cars Région », d'un justificatif de covoiturage ou d'autopartage datés du jour.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2024

L'an 2024, le lundi treize mai à 11 heures, le conseil d'administration de la Régie d'exploitation des Montagnes de Lans s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans, La Sierre, 38250 Lans-en-Vercors, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles TABITA, Président, à la suite de la convocation envoyée à l'ensemble des membres du conseil d'administration le 7 mai 2024.

Président de séance :

Jean-Charles TABITA

Membres du conseil d'administration :

Daniel MOULIN, Christian COLLAVET, Christian GIANESE

Membres du conseil d'administration avec voix consultative :

Marie GALLIENNE, directrice de la REML

Invité :

Valéry ROUTABOUL, directeur d'exploitation de la REML

Excusés ayant donné pouvoir :

Frédéric BEYRON à Jean-Charles TABITA

Excusés :

Guy CHARRON, Isabelle MARECHAL

Michaël KRAEMER, représentant de la commune de Lans-en-Vercors

Secrétaire de séance :

Christian COLLAVET

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 5

Délibération n° DEL2024 009 : TARIFS SKI ALPIN 2024-2025

Vu les statuts de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans en date du 14 novembre 2019 et du 09 janvier 2020 ;
Considérant la hausse de l'indice des prix à la consommation de 4.9 % sur l'année 2023 (source INSEE) ;
Considérant particulièrement la hausse des prix de l'énergie ;

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de contenir ces hausses, en agissant sur le prix de vente des titres de transport alpins et de délibérer sur les tarifs applicables à compter du 15 septembre 2024.

Etant entendu que :

- la haute saison s'entend par les périodes des vacances scolaires, tous les week-ends et les jours fériés ;

- la basse saison s'entend par les semaines hors week-end, hors vacances scolaires et hors jours fériés.

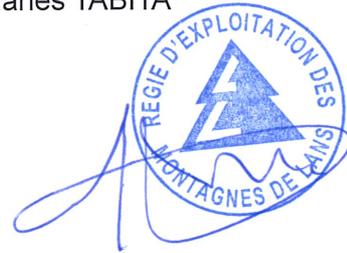
Monsieur le Président présente la grille tarifaire annexée à la présente délibération.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE la grille tarifaire des titres de transport alpins annexée à la présente délibération.**

Pour extrait conforme,
le 13/05/2024.

Le Président
Jean-Charles TABITA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2024

L'an 2024, le lundi treize mai à 11 heures, le conseil d'administration de la Régie d'exploitation des Montagnes de Lans s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans, La Sierre, 38250 Lans-en-Vercors, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles TABITA, Président, à la suite de la convocation envoyée à l'ensemble des membres du conseil d'administration le 7 mai 2024.

Président de séance :

Jean-Charles TABITA

Membres du conseil d'administration :

Daniel MOULIN, Christian COLLAVET, Christian GIANESE

Membres du conseil d'administration avec voix consultative :

Marie GALLIENNE, directrice de la REML

Invité :

Valéry ROUTABOUL, directeur d'exploitation de la REML

Excusés ayant donné pouvoir :

Frédéric BEYRON à Jean-Charles TABITA

Excusés :

Guy CHARRON, Isabelle MARECHAL

Michaël KRAEMER, représentant de la commune de Lans-en-Vercors

Secrétaire de séance :

Christian COLLAVET

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 5

Délibération n° DEL2024 010 : TARIFS LOCATION BOXES A SKIS 2024-2025

Vu les statuts de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans en date du 14 novembre 2019 et du 09 janvier 2020 ;

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de délibérer sur les tarifs de location des boxes à ski applicables à compter du 1^{er} septembre 2024 :

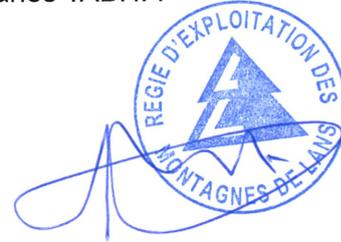
	JOURNEE	SEMAINE	SAISON
BOX (6 paires)	6,60 €	36,00 €	93,00 €
BOX (30 paires)	9,50 €	51,00 €	480,00 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE la grille tarifaire à compter du 1^{er} septembre 2024 de location des boxes à skis ci-dessus.**

Pour extrait conforme,
le 13/05/2024.

Le Président
Jean-Charles TABITA



REGIE D'EXPLOITATION
DES MONTAGNES DE LANS



skipass.lansenvercors.com

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le 14/05/2024

ID : 038-880699111-20240513-DEL2024_011-DE

SAISON 2024 - 2025 S²LOW

Tarifs Ski Clubs

Mise à disposition d'une piste en horaire anticipé

	TOUTE LA SAISON 2024 2025	
Tarifs en € TTC / Taux de TVA légal en vigueur : 20 %	Tarifs Ski Club Partenaire*	Tarifs autres clubs
	270,00 €	420,00 €

Tarifs valables pour la mise à disposition d'une piste d'entraînement en anticipée, soit de 7 h 30 à 9 h 30. Cette offre ne dispense pas de l'achat d'un titre de transport, qui sera à réserver et à retirer aux caisses centrales des Montagnes de Lans.

Valables durant la saison 2024-2025 soit du 21.12.2024 au 23.03.2025, sous réserve de validation du service des pistes et suivant la procédure mise en place, soit une demande formulée par le biais du ski club de Lans en Vercors auprès du service des pistes.

L'accès à ces couloirs d'entraînement est strictement réservé aux adhérents-licenciés et à leurs encadrants.

**Est défini comme partenaire, le Club de ski de Lans en Vercors, soit le Ski Club Montagnard dont les licenciés sont détenteurs d'un forfait saison valable sur le domaine alpin de Lans en Vercors*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2024

L'an 2024, le lundi treize mai à 11 heures, le conseil d'administration de la Régie d'exploitation des Montagnes de Lans s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans, La Sierre, 38250 Lans-en-Vercors, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles TABITA, Président, à la suite de la convocation envoyée à l'ensemble des membres du conseil d'administration le 7 mai 2024.

Président de séance :

Jean-Charles TABITA

Membres du conseil d'administration :

Daniel MOULIN, Christian COLLAVET, Christian GIANESE

Membres du conseil d'administration avec voix consultative :

Marie GALLIENNE, directrice de la REML

Invité :

Valéry ROUTABOUL, directeur d'exploitation de la REML

Excusés ayant donné pouvoir :

Frédéric BEYRON à Jean-Charles TABITA

Excusés :

Guy CHARRON, Isabelle MARECHAL

Michaël KRAEMER, représentant de la commune de Lans-en-Vercors

Secrétaire de séance :

Christian COLLAVET

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 5

Délibération n° DEL2024 011 : UTILISATION DE PISTE EN HORAIRES ANTICIPES – TARIFS SKI CLUBS – SAISON 2024-2025

Monsieur le Président explique que l'utilisation du domaine skiable alpin par les skis clubs nécessite parfois des adaptations horaires de la part de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans.

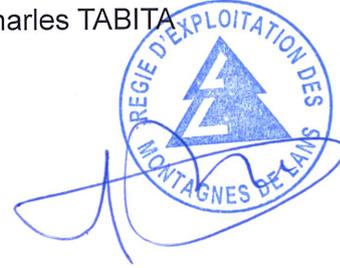
Dans une logique de maintenir une fluidité dans l'accueil des skis clubs pour leurs entraînements, tout en prenant en compte les coûts engendrés par une ouverture anticipée, Monsieur le Président propose donc de mettre en place une tarification dédiée, dont les modalités sont annexées à la présente délibération.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE la mise en place d'une tarification pour l'utilisation d'une piste en horaires anticipés,**
- **APPROUVE les conditions annexées à la présente délibération.**

Pour extrait conforme,
le 13/05/2024.

Le Président
Jean-Charles TABITA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2024

L'an 2024, le lundi treize mai à 11 heures, le conseil d'administration de la Régie d'exploitation des Montagnes de Lans s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans, La Sierre, 38250 Lans-en-Vercors, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles TABITA, Président, à la suite de la convocation envoyée à l'ensemble des membres du conseil d'administration le 7 mai 2024.

Président de séance :

Jean-Charles TABITA

Membres du conseil d'administration :

Daniel MOULIN, Christian COLLAVET, Christian GIANESE

Membres du conseil d'administration avec voix consultative :

Marie GALLIENNE, directrice de la REML

Invité :

Valéry ROUTABOUL, directeur d'exploitation de la REML

Excusés ayant donné pouvoir :

Frédéric BEYRON à Jean-Charles TABITA

Excusés :

Guy CHARRON, Isabelle MARECHAL

Michaël KRAEMER, représentant de la commune de Lans-en-Vercors

Secrétaire de séance :

Christian COLLAVET

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 5

Délibération n° DEL2024 012 : TRAVAUX EFFECTUES PAR LES AGENTS DE LA REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS POUR LE COMPTE DE TIERS – FRAIS D'INTERVENTION

Monsieur le Président informe qu'une délibération de la Commune de Lans-en-Vercors du 27 février 2014, prévoyait les frais d'intervention des agents des services techniques de la Commune et de la Régie des Remontées Mécaniques pour des travaux effectués pour le compte de tiers. La Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans ayant été créée ultérieurement, il convient de prendre une délibération propre à l'EPIC.

Considérant les statuts de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans en date du 14 novembre 2019 et du 09 janvier 2020 ;

Les agents de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans sont parfois amenés à intervenir pour des raisons de sécurité du domaine public, soit au profit d'autres

services publics ou délégataires d'une mission de services publics (Commune de Lans-en-Vercors, Département de l'Isère, Service Départemental d'Incendie et de Secours, Enedis...) ou lorsque des propriétaires, riverains, ou entreprises sont défaillants, notamment en matière de déneigement, d'élagage, de travaux de sécurité... etc.

La Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans peut également être amenés à conduire des travaux en lien direct ou indirect avec les différentes exploitations qui sont prévues dans ses statuts. Les prestations effectuées peuvent être de différentes natures et notamment en matière d'entretien et de réparation de biens, de travaux publics, d'interventions sur des réseaux...

Dans un souci d'équité, de sécurité et de préservation des finances publiques, il est nécessaire que ces interventions soient refacturées à ces tiers et donc de délibérer sur le montant de ces frais d'interventions.

Monsieur le Président propose de fixer les tarifs comme suit :

Frais d'intervention au profit d'un service public, d'un délégataire de missions de service public, d'une association ou d'un syndicat :

- Cout d'intervention d'un agent : 30 € par heure d'intervention ;
- Cout d'intervention d'un engin avec chauffeur : 100 € par heure d'intervention.

Frais d'intervention au profit d'un particulier ou d'une entreprise :

- Cout d'intervention d'un agent : 50 € par heure d'intervention ;
- Cout d'intervention d'un engin avec chauffeur : 120 € par heure d'intervention.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les bases de facturation des frais d'intervention des agents de la REML pour le compte de tiers, selon les modalités définies ci-dessus et applicables à compter du 1^{er} mai 2024.

Pour extrait conforme,
le 13/05/2024.

Le Président
Jean-Charles TABITA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2024

L'an 2024, le lundi treize mai à 11 heures, le conseil d'administration de la Régie d'exploitation des Montagnes de Lans s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans, La Sierre, 38250 Lans-en-Vercors, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles TABITA, Président, à la suite de la convocation envoyée à l'ensemble des membres du conseil d'administration le 7 mai 2024.

Président de séance :

Jean-Charles TABITA

Membres du conseil d'administration :

Daniel MOULIN, Christian COLLAVET, Christian GIANESE

Membres du conseil d'administration avec voix consultative :

Marie GALLIENNE, directrice de la REML

Invité :

Valéry ROUTABOUL, directeur d'exploitation de la REML

Excusés ayant donné pouvoir :

Frédéric BEYRON à Jean-Charles TABITA

Excusés :

Guy CHARRON, Isabelle MARECHAL

Michaël KRAEMER, représentant de la commune de Lans-en-Vercors

Secrétaire de séance :

Christian COLLAVET

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 5

Délibération n° DEL2024 013 : CESSION A TITRE ONÉREUX D'UNE DAMEUSE D'OCCASION

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration que suite à l'acquisition d'une nouvelle dameuse, l'ancien modèle n'est plus d'utilité et peut être vendu.

Caractéristiques de la dameuse :

Marque : KASSBOHRER

Modèle : PISTENBULLY 300 W

Numéro série : WKU5825MA3L0110989

Date acquisition : 31/10/2012

Valeur nette comptable : zéro

Prix de vente : 14 000 € H.T

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE la cession de la dameuse de marque KASSBOHRER Modèle PISTENBULLY 300 W d'une valeur nette comptable constatée à zéro euro pour un montant de 14 000,00 € Hors Taxes ;**
- **AUTORISE la directrice de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ce véhicule.**

Pour extrait conforme,
le 13/05/2024.

Le Président
Jean-Charles TABITA

